

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
PROJETS DE RÈGLEMENTS 451-2012 et 453-2012**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement 451-2012 modifiant le règl. 375-2009 relatif au P.I.I.A. et 453-2012 modifiant le 21-96 (lotissement), 25-96 (zonage) et 24-96 (administratif)

AVIS PUBLIC EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ aux contribuables de la Ville de Pont-Rouge par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière :

1. QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 10^e jour du mois de septembre 2012 le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, a adopté les 1^{er} projets de règlements 451-2012 et 453-2012 et que suivant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 3 octobre 2012 à compter de 19 h à la salle du conseil au centre communautaire sis au 2, rue de la Fabrique, à Pont-Rouge, en conformité des dispositions de la Loi.

Résumé du projet de règlement numéro 451-2012

Le projet de règlement 451-2012 a pour but de modifier le règlement 375-2009 et ses amendements « **VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 375-2009 RELATIF AU P.I.I.A. POUR Y AJOUTER LA ZONE CV.2. LA ZONE CV.2 SE SITUE DU CÔTÉ NORD DE LA RUE DUPONT OUEST, DANS LA PORTION COMPRISE ENTRE LE NUMÉRO CIVIQUE 241 ET LE NUMÉRO CIVIQUE 279** ».

Résumé du projet de règlement numéro 453-2012

Le projet de règlement 453-2012 a pour but de modifier le règlement 21-96 (lotissement), le 25-96 (zonage) et le 24-96 (administratif) « **VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 339 DE LA MRC DE PORTNEUF. LE RÈGLEMENT VISE L'ARTICLE 59 DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LES UNITÉS D'ÉVALUATION EN TERRITOIRE AGRICOLE** ».

2. QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou la personne nommée par le conseil expliquera la teneur des projets des règlements susmentionnés ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
3. QUE les projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 19 septembre 2012.

JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.
GREFFIÈRE

RÉSUMÉ DE L'AVIS

Consultation: Étape où les personnes intéressées par les projets de règlements affectant le P.I.I.A.(451-2012), le lotissement, le zonage et l'administratif (453-2012) peuvent apporter leurs commentaires et observations.

Date de la consultation: 3 octobre 2012 au Centre communautaire, 2, rue de la Fabrique à Pont-Rouge à 19 h.

But du projet 451-2012: d'intégrer la zone Cv.2 comme zone assujettie au règlement 375-2009 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

But du projet 453-2012: d'assurer la concordance avec le règlement numéro 339 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf. Plus particulièrement, ce règlement vise à inclure au règlement de lotissement une disposition applicable aux îlots déstructurés lors d'un morcellement visant la création de nouveaux emplacements résidentiels. Il vise également à modifier le règlement de zonage de façon à y intégrer une carte illustrant les différentes aires d'aménagement déterminées pour l'affectation agricole sur le territoire de la municipalité et à préciser le cadre normatif applicable à l'implantation de nouvelles résidences en zone agricole. Par ailleurs, il vise à modifier le règlement administratif en ajoutant une modalité particulière lors d'une demande de permis pour la construction d'une résidence, à l'intérieur d'une zone agricole viable, en vertu de l'article 59.